

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 15/11/2022

Publication :
le 25/11/2022

Délibération n° D-2022-371

Budget Principal et Budgets annexes - Exercice 2022 -
Décision Modificative n°1

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Direction des Finances

**Budget Principal et Budgets annexes - Exercice 2022
- Décision Modificative n°1**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2022, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes Parc de Noron, Chaufferie Bois des Brizeaux, Crématorium et Stationnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2022, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes Parc de Noron, Chaufferie Bois des Brizeaux, Crématorium et Stationnement.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Décision modificative 2022

Budget principal et budgets annexes



Conseil Municipal du 21 novembre 2022

ENJEUX DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

Ajuster la programmation budgétaire en tenant compte :

- Des éléments exogènes venant modifier la dernière programmation prévisionnelle,
- Du déroulement opérationnel et du niveau de réalisation des actions,
- Des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- Des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

Redéfinir le volume d'emprunt d'équilibre

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Ajustement des recettes de fonctionnement (+ 904 k€) => 85 234 K€

Une dynamique de recettes fiscales portée par l'augmentation des bases de taxe foncière sans augmentation des taux

Impôts et taxes
+ 669 k€

- **Dont :**
 - Contributions de taxe foncière/taxe d'habitation sans hausse de taux (+ 452 k€) lié à l'indice IPCH constaté en fin d'année (3,4%) par rapport à l'indice connu en début d'année (2%)
 - Droits de mutation à titre onéreux (+ 300 k€) liés à la dynamique du marché immobilier
 - Taxes sur l'électricité (- 70 k€)

Produits des services et du domaine
- 73 K€

- **Dont :**
 - Dont Redevances de stationnement (- 100 k€)
 - Dont Forfait Post-stationnement (- 60 k€)
 - Autres redevances et recettes diverses (+ 42 k€)
 - Remboursement de frais par le CCAS (+ 12 k€)
 - Mise à disposition de personnels facturés aux autres organismes (+ 11 k€)

Dotations, subventions et participations
+ 31 k€

- Dont :
- Autres organismes (+ 13 k€)
 - Autres attributions et participations (12 k€)

Produits exceptionnels
+ 221 k€

- Dont :
- Produits exceptionnels divers (211 k€) dont avoirs, indemnités suite à des sinistres
 - Débits/pénalités perçus (10 k€)

Autres
+ 56 k€

- Dont :
- Locations immobilières (39 K€)

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Ajustement des dépenses de fonctionnement (+ 861 k€) => 77 403 K€

- ✓ Des contraintes exogènes de nature économique (inflation, relation aux fournisseurs) ou réglementaire (augmentation du point d'indice)
- ✓ Des efforts de gestion permettant la maîtrise des charges à caractère général

Masse salariale (+ 773 k€)

Impacts des revalorisations nationales des agents publics, partiellement neutralisés par des efforts de maîtrise de la dépense RH en 2022 :

- Revalorisation du point d'indice (595K euros sur 6 mois)
- Mesures catégorielles: réforme de la catégorie C (+210K €), rehaussement du SMIC (88K€).
- Indemnités inflation (+ 73K€)

Charges à caractère général (- 88 k€)

Malgré l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières première, les efforts de gestion menés permettent de contenir ce poste de dépenses.

A noter : Contrats de prestations de service (-26k€), Maintenance (-30k€), Transports collectifs (-14k€)

Charges de gestion courante (+ 65 k€)

Dont :

- Créances admises en non-valeur (+ 26 k€)
- Créances éteintes (+ 49 k€)
- Contributions OGEC (+ 14 k€)
- Subventions aux personnes de droit privé (-25 k€)

Charges exceptionnelles (+ 81 k€)

Frais d'indemnisation des cocontractants de la Ville permettant de poursuivre l'exécution des contrats (mise en œuvre de la théorie de l'imprévision après négociation et analyse des coûts)

Autres (+ 31 k€)

Dont :

- Intérêts réglés à l'échéance (+ 45 k€)
- Atténuations de produits (- 14 k€)

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Augmentation du financement disponible pour l'investissement (+133k€)

Une CAF préservée grâce aux recettes fiscales => une évolution conjoncturelle favorable

CAF brute	
(Solde Recettes/dépenses de fonctionnement)	
En hausse (+38K€)	9 213 K €

↓

CAF Nette	
[CAF brute – amortissement emprunt – diminué de 90K€]	
En hausse (+ 128K€)	2 603 K €

↓

Financement disponible pour l'investissement	
[CAF nette + cession d'immobilisation +/- solde dotations/provisions (+5k€)]	
En hausse (+ 133K€)	4 697K€

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

DIMINUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (- 8 048 k€ => 23 749 k€)

Des ajustements sur les dépenses d'équipement pour tenir compte de l'avancée des projets :

	DM	Voté après DM
Total (y compris AP/CP)	- 8 047 589	23 748 717
Urbanisme/habitat	-3 981 013	3 964 259
dont acquisitions de terrains et d'immeuble	-412 800	605 757
dont portage foncier Sud av. Limoges Ouest	-456 000	0
dont Subventions opérateurs logement social	-335 400	70 500
dont Les Halles	-140 000	100 422
dont Pôle Gare Niort-Atlantique	-394 350	156 250
dont Maison Patronale et Fabrique - Port Boinot (APCP pour partie)	-742 856	514 913
dont Contrat de ville - Quartiers politique de la ville (APCP pour partie)	-1 258 303	838 188
Espaces/bâtiments publics	-2 032 289	7 854 717
dont Schéma directeur cyclable	-120 000	55 193
dont Crédits de quartier	-75 000	246 422
dont Eglise Sainte-Pezenne	-73 000	27 000
dont Chapelle rue basse	-248 448	41 877
dont Cimetières	-150 000	168 480
dont Presbytères	-125 000	108 398
dont Travaux de rénovation des installations amiante	-100 000	167 637
dont Eglise Notre-Dame (APCP)	-723 392	16 608
dont Accessibilité des ERP (APCP)	-100 000	1 219 000
Sport/culture	-572 986	3 229 319
dont Equipements sportifs	-273 929	1 081 065
dont Le Moulin du Roc	-218 060	976 734
dont La Maison Pérochon	-85 997	645 103
Education/jeunesse	-123 391	4 240 070
dont CSC/MCPT/Maisons de quartier	-82 149	383 183
dont Restauration scolaire Proust	-200 000	2 520
dont Géothermie - GS Michelet	-186 000	40 000
dont Groupe scolaire G. Sand	430 000	2 530 172
Ressources/sécurité	-1 337 910	4 460 352
dont Services municipaux - Travaux/Equipements	-973 944	2 962 925
dont Systèmes d'information	-223 382	1 251 000
dont Vidéoprotection centre-ville	-120 000	242 011

Ces évolutions s'expliquent notamment par :

- Un travail d'analyse des dépenses d'investissement au regard des priorités techniques et de l'avancée physico-financière des projets afin de fiabiliser les comptes et de limiter les reports entre exercices budgétaires.
- Le décalage et la reconfiguration du projet de rénovation de l'église Notre-Dame (-713K€)
- L'avenant à la convention de portage foncier du projet sud avenue de Limoges repoussant de deux ans le débouclage de l'opération (-456K€)
- Un ajustement financier du calendrier de commencement de travaux et des inscriptions budgétaires au début de l'année 2023 sur des opérations complexes importantes portées en AP/CP :
 - la réhabilitation de la maison patronale et de la fabrique de Port-Boinot
 - la requalification du boulevard Main
 - Les fouilles archéologiques (Denfert-Rochereau et place de l'Hôtel de Ville)

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

DIMINUTION DES RECETTES D'EQUIPEMENT (- 503 k€ => 4 144 k€)

	DM	Voté après DM
Total (y compris AP/CP)	- 502 523	4 144 151
Urbanisme/habitat	-5 700	985 634
dont Subventions opérateurs logement social	+24 300	+24 300
<i>dont Maison Patronale et Fabrique - Port Boinot (APCP pour partie)</i>	-30 000	534 000
Espaces/bâtiments publics	-297 803	775 360
dont Schéma directeur d'aménagement lumineux (SDAL)	-147 290	197 710
dont Eglises	-87 760	0
<i>dont Hôtel de Ville(APCP)</i>	-103 267	175 020
Sport/culture	+73 720	877 875
<i>dont Equipements sportifs</i>	-26 280	24 536
<i>dont Le Moulin du Roc</i>	-100 000	343 339
Education/jeunesse	-222 672	747 227
<i>dont Groupe scolaire G. Sand</i>	-210 522	327 600
Ressources/sécurité	-50 068	758 055
<i>dont Systèmes d'information</i>	+20 000	30 000
<i>dont Gestion technique des bâtiments</i>	-68 000	204 201

Contexte :

- ⇒ La fin du plan de relance (Etat)
- ⇒ La reprise du PACT (Agglo)
- ⇒ Un lien entre perception des recettes et démarrage effectif des travaux
- ⇒ Modification des conditions d'éligibilité des co-financements (région, département)

Niort Agglo participe à hauteur de 1 294 k€ soit près du tiers des recettes d'équipement perçues par la Ville pour l'année 2022

- ⇒ Préfiguration d'un service commun VDN et CAN en charge de l'ingénierie du financement

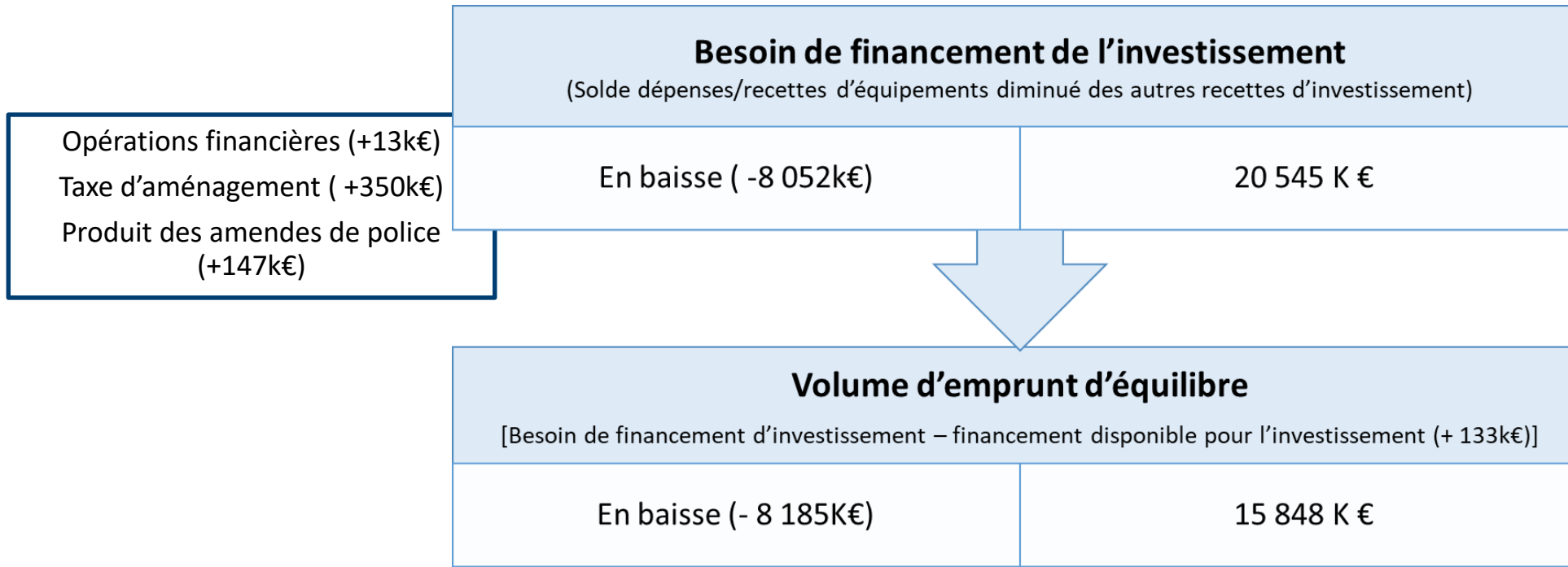
BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

FOCUS SUR LES AP/CP : Un ajustement en fin d'exercice des dépenses et des recettes

	Dépenses		Recettes	
	DM	Voté après DM	DM	Voté après DM
AP/CP	- 2 704 464	2 907 916	- 167 027	784 971
ADAP	-100 000	1 219 000	0	75 951
Centre Technique Espaces Verts	0	65 000	0	0
Eglise-Notre-Dame	-723 392	16 608	-33 760	0
Rénovation Hôtel de Ville	15 000	330 000	-103 267	175 020
Parc Naturel Urbain – Boulevard Main	-200 000	186 500	0	0
Parc Naturel Urbain - Port Boinot	-470 769	304 620	-30 000	534 000
Renouvellement Urbain, Pontreau Colline Saint André	-1 225 303	666 188	0	0
Secteur Hôtel de Ville	0	120 000	0	0

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT

Réduction du volume d'emprunt (- 8 185 k€ => 15 848 k€)



BUDGETS ANNEXES

Ajustement des dépenses/recettes

Stationnement (parkings aménagés)

Recettes de fonctionnement : Ajustement des crédits des charges à caractère général (+78k€)

Dépenses d'investissement : Diminution des dépenses programmées pour cause d'abandon de travaux (-78k€)

Chaufferie Bois des Brizeaux

Dépenses de fonctionnement : Frais de contrôle et changement des compteurs d'énergie thermique et enlèvement/évacuation des sacs de cendres compteurs (+ 51k€)

Recettes de fonctionnement : Ponction de la caution de l'ex-déléguataire (+12k€) et remboursement du remplacement des compteurs (+ 39 K€)

Noron

Dépenses de fonctionnement :

- Régularisation de TVA (+6k€)

- Diminution de la masse salariale (-6k€)

Crematorium

Dépenses de fonctionnement :

Cout de l'énergie et admissions en non-valeur et indemnité transactionnelle compensés (7,5 K€) par de moindre dépenses (- 7,5 K€)

Dépenses d'investissement : Annulation de recettes DSIL (- 1,6K€) compensée par une moindre dépense (- 1,6 K€)